



## **Emploi des Docteurs**

### **Geneviève Fioraso : « Avec le CIR élargi à l'innovation, nous allons mettre l'accent sur l'embauche de docteurs »**

*Dépêche AEF 171808 du 18-09-2012*

« Mon objectif est de faire en sorte que l'insertion des docteurs soit au même niveau que la réussite en premier cycle. » C'est ce que déclare Geneviève Fioraso, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche lors de sa conférence de presse de rentrée, mardi 18 septembre 2012. Parmi les vingt mesures détaillées par la ministre dans le cadre de « son objectif réussite pour la rentrée étudiante 2012-2013 », figure « la nécessité » de « préparer la reconnaissance statutaire et l'intégration des docteurs dans la fonction publique ». « Le docteur doit être reconnu à sa juste valeur. À nous de convaincre les entreprises de les embaucher », poursuit Geneviève Fioraso. « Nous allons procéder corps par corps, même si cela n'est pas simple et va prendre du temps, mais les docteurs doivent être davantage représentés dans les concours de la fonction publique », assure-t-elle, ajoutant : « Avec le CIR (crédit impôt recherche) élargi à l'innovation, nous allons mettre l'accent sur l'embauche de docteurs » (*voir les deux infos ci-dessous*).

« Le doctorat est le standard international de l'enseignement supérieur. Nous devons inverser la tendance dramatique dans laquelle nous sommes engagés, qui voit en France la baisse du nombre de docteurs. Aujourd'hui, 41 % de nos docteurs sont étrangers », reprend Geneviève Fioraso.

#### **« Les Assises : un lieu d'échanges et de dialogue ouvert sur la Société »**

En outre, selon la ministre, « les assises de l'enseignement supérieur et de la recherche seront un lieu d'échanges et dialogue, ouvert sur la société ». « Il y a eu une trop grande frénésie d'appels à projets et tous les corps de métier, du technicien au professeur ont été bousculés », déplore la ministre. « Nous devons retrouver de la sérénité par le dialogue pour mieux dessiner l'université de demain. Il faut repositionner l'enseignement supérieur et la recherche dans notre projet social », conclut Geneviève Fioraso.

### **« Le crédit impôt recherche sera renforcé au profit des PME innovantes dès 2013 à hauteur de 200 millions d'euros » (déclaration État-régions)**

*Dépêche AEF 171554 du 12-09-2012*

« Le crédit impôt recherche sera renforcé au profit des PME innovantes dès 2013 à hauteur de 200 millions d'euros. » Tel est l'un des engagements présentés dans la déclaration commune État-régions intitulée « Quinze engagements pour la croissance et pour l'emploi » diffusée par les services de la présidence de la République, mercredi 12 septembre 2012. Par ailleurs, « les régions et la BPI (Banque publique d'investissement) coordonneront leurs interventions dans le domaine de l'innovation au sein d'un comité de pilotage présidé par la région » et « l'État et les régions garantiront au cours des trois prochaines années les financements nécessaires aux pôles de compétitivité dans le cadre de responsabilités redéfinies ». En outre, un autre engagement prévoit que les « régions s'engagent, dans le cadre de leur politique d'aide à l'innovation et à la recherche, à accompagner la transition écologique

du système productif, notamment dans les domaines de l'isolation thermique et des nouvelles énergies et à relever le défi du numérique ».

D'autres engagements entendent « renforcer le financement des entreprises ». Ainsi, au niveau national, « les régions seront membres du conseil d'administration de la BPI. Elles présideront son comité national d'orientation. Enfin, au niveau territorial, « les régions présideront le comité d'orientation de la BPI en région ». « Elles créeront, avec la banque, des plates-formes communes d'accueil des entreprises pour leurs besoins de financement en matière de prêts, de garanties, et de fonds propres », détaille la déclaration commune État-régions.

### **« La banque publique d'investissement (BPI) constitue un outil majeur »**

« Le redressement productif passe par le développement des PME et par l'augmentation du nombre d'entreprises de taille intermédiaire exportatrices », rappelle la déclaration, qui fait observer que la « Banque publique d'investissement constitue un outil majeur pour accompagner la croissance des PME et investir dans les secteurs d'avenir ».

« Des atouts, la France n'en manque pas : de grands groupes leaders mondiaux dans leur domaine, un fort tissu de PME créatives, une recherche dynamique et reconnue internationalement, un niveau de compétences humaines élevé, une attractivité territoriale forte, une présence sur tous les océans grâce aux Outre-Mer », énumère le texte qui précise en conclusion que les « régions exerceront leur responsabilité de chef de file du développement économique et de l'innovation sur leur territoire, dans le cadre d'un schéma de développement économique et de l'innovation élaboré après une large concertation avec tous les acteurs concernés »

## **Crédit impôt recherche : Le dispositif « sera élargi aux prototypes et au design » (Arnaud Montebourg, ministre du Redressement productif)**

*Dépêche AEF 1716048 du 13-09-2012*

« Le crédit impôt recherche sera élargi aux prototypes et au design afin qu'il puisse trouver un nouveau souffle. Sur ma demande, il sera sanctuarisé et je m'en félicite. C'est un placement dans l'intelligence. » C'est ce que déclare Arnaud Montebourg, ministre du Redressement productif, lors de la remise du prix Pierre Potier (1) sur le thème de « l'innovation en chimie en faveur du développement durable ». « Je peux vous assurer que je défendrai le crédit impôt recherche lors des discussions autour du PLF (plan de loi de finances) 2013.

Le CIR est un atout majeur de notre compétitivité et il est très envié », assure Arnaud Montebourg. « Lors de mes premiers déplacements à l'étranger, beaucoup de mes homologues m'ont demandé comment nous avons fait pour mettre en place ce dispositif et combien il coûtait. N'ayez craintes, nous n'en disons pas trop, nous ne voulons pas être imités ! », confie-t-il. Les lauréats 2012 du prix Pierre Potier sont les entreprises Arkema, Sanofi et Fermentalg (micro algues) ainsi que les sociétés BASF et Wheatoleo.

### **« La BPI sera le bras armé de l'innovation pour notre pays »**

Sur la question des pôles de compétitivité, Arnaud Montebourg annonce « que le gouvernement a fait le choix de maintenir le niveau des budgets des pôles, en accord avec les régions ». « Une décision prise mercredi 12 septembre lors de la rencontre entre le gouvernement et les présidents de région », fait-il observer. « Nous voulons muscler et renforcer ces outils que sont les pôles et le crédit impôt recherche », ajoute le ministre du Redressement productif.

« La BPI (Banque publique d'investissement) contribuera à débancariser le financement de l'innovation », affirme Arnaud Montebourg. « Cette banque publique sera le bras armé de l'innovation pour notre pays », lance-t-il. En outre, il indique que cette banque « s'inspirera de l'Agence pour l'innovation radicale, mise en place par le président Obama aux États-Unis ». « La BPI prolongera cette idée », souligne le ministre du Redressement productif.

## « Les jeunes entreprises innovantes ont créé 20 000 emplois » entre 2004 et 2009 (étude de la DGCIS)

Dépêche AEF 171751 du 19-09-2012

« Le dispositif JEI (jeune entreprise innovante) aurait conduit les entreprises bénéficiaires à accroître globalement leur effort de R&D d'un montant supérieur au coût du dispositif. Le multiplicateur de l'effet sur la R&D est donc supérieur à un et la présence d'effets d'aubaine liés au dispositif JEI semble donc peu probable. » Tel est le constat établi par une étude publiée en septembre 2012 par Sébastien Hallépée et Antoine Houlou Garcia, du bureau des études économiques thématiques de la sous-direction de la prospective des études économiques et de l'évaluation de la DGCIS (direction générale de la compétitivité, de l'innovation et des services) et intitulée « évaluation du dispositif JEI ». « Les entreprises qui ont bénéficié du statut de JEI entre 2004 et 2009 ont doublé leur volume d'emplois. Elles sont passées de 16 300 salariés avant leur entrée dans le dispositif à 35 700 salariés en 2009 », fait observer l'étude. « Au total, entre 2004 et 2009, les JEI ont ainsi créé 20 000 emplois », chiffre l'étude.

« Depuis sa mise en place en 2004, le dispositif JEI connaît un véritable succès : de 1 300 à la création du dispositif, les entreprises bénéficiant de cette mesure étaient plus de 2 600 en 2010 », indiquent les auteurs de l'étude. « Au total, fin 2010, 4 400 entreprises avaient bénéficié de 724 millions d'euros d'exonérations de charges sociales et de 74 millions d'euros de charges fiscales », détaillent-ils.

### Voici les principaux éléments de l'évaluation du dispositif de JEI :

**Impact de la réforme.** « Depuis 2010, le régime a fait l'objet de deux aménagements importants », rappellent les auteurs. La loi de finances 2011 a « fortement réduit le montant des exonérations sociales. Ainsi en 2011, alors que la population des JEI s'est stabilisée par rapport à 2010, l'ensemble des exonérations ne devrait s'élever qu'à 67 millions d'euros, soit la moitié des exonérations de l'année précédente (134 millions d'euros) », pointent-ils. Par ailleurs, la loi de finances rectificative 2011 a ensuite « réaménagé le dispositif dans un sens plus favorable aux JEI, sans revenir cependant à la formule initiale », compare l'étude. « La réforme devrait donc en moyenne accroître le coût du travail de 6 %, effort inégalement réparti entre les JEI : la moitié des JEI sont impactées par la réforme, soit plus de 1 100 entreprises », avancent les auteurs qui précisent que la « baisse d'exonérations s'élève à près de 50 000 euros en moyenne par entreprise concernée, soit une baisse de 65 % des exonérations pour ces entreprises ». « Elle concerne 13 000 salariés, soit deux tiers de l'emploi des JEI. La réforme cible donc les JEI les plus employeuses (11,3 salariés en moyenne pour les JEI impactées contre 5,9 pour les autres) », en conclut l'étude.

**Répartition sectorielle.** « Le secteur des services aux entreprises représente la majeure partie des entreprises du dispositif de JEI. Cette position s'est même renforcée au cours de la période puisque ce secteur regroupait 81 % des JEI en 2004 et 84 % en 2009 » relève l'étude. « Plus de la moitié de ces entreprises développent des activités liées à l'informatique (programmation, conseil ou édition de logiciels...) ; l'autre moitié participe à des activités scientifiques et techniques (30 % des JEI) ou des services administratifs et de soutien. » En revanche, « le secteur industriel représente à peine 10 % des JEI », constatent les auteurs. Par ailleurs, en 2010, « 42 % des JEI étaient situées en Île-de-France, soit plus de 1 100 entreprises. Parmi les 58 % restantes, plus de la moitié étaient concentrées dans quatre régions : Rhône-Alpes, Paca, Languedoc-Roussillon et Bretagne. En revanche, trois régions sont très pauvres en JEI : la Haute-Normandie, la région Poitou-Charentes et la Franche-Comté », observent les auteurs.

**Pôles de compétitivité.** L'étude de la DGCIS indique qu'en 2009, « 34 % des JEI étaient présentes dans au moins un pôle de compétitivité, soit plus de 800 entreprises, et 97 % des pôles comptent au moins une JEI ». « Trois pôles sont particulièrement fournis en JEI et cumulent 43 % des JEI présentes dans les pôles : Cap Digital, qui concentre 154 JEI, soit 19 % des JEI présentes dans un pôle, Systematic Paris Region (60 JEI) et SCS (54 JEI), qui concentrent chacun 7 % », chiffre l'étude.

**Main d'œuvre.** Selon l'étude, le dispositif « réduit de 13 % les dépenses de main-d'œuvre qualifiée des jeunes entreprises innovantes ». En effet, « les entreprises bénéficiant de la mesure JEI emploient en moyenne près de dix salariés et la moitié des dépenses des JEI correspondent à de la main d'œuvre », expliquent les auteurs. « Les JEI sont fortement compétitives » car « elles ont augmenté leur productivité et sont souvent tournées vers l'exportation. Ces éléments sont caractéristiques du début de cycle de vie d'entreprises dynamiques », note l'étude.

**Dispositifs.** « Le fait d'entrer dans le dispositif JEI entraîne une dynamique d'emploi plus forte, et une croissance de la masse salariale (hors charges sociales patronales) également plus élevée », signale l'étude. En revanche, « les entreprises qui cumulent les dispositifs JEI, Oséo et le crédit impôt recherche connaissent une croissance de la productivité particulièrement dynamique par rapport aux entreprises qui ont bénéficié du CIR et des aides Oséo, mais pas du dispositif JEI. Ce constat suggère que ces dispositifs sont pour partie complémentaires », reconnaît l'étude.